



Fin cdd, refus cdi, requalification.

Par **Laet01**, le **23/09/2015 à 20:31**

Bonjour, rnMon cdd actuel se termine le 30 septembre 2015 (J'ai enchainé environ 8 CDD au cours de l'année dans la même société). Mon employeur m'a proposé un cdi que j'ai refusé (je reprends mes études). Il me demande donc de lui donner une preuve écrite (lettre de refus) ou alors mon cdd sera automatiquement transformé en cdi à sa fin, et je devrais alors faire une démission. Est ce possible ?

Par **moisse**, le **24/09/2015 à 08:25**

Bonjour,rnSi vous continuez à venir travailler après le 30/09/2015 votre contrat sera automatiquement qualifié en CDI.rnSi vous ne revenez pas au poste, l'employeur devra simplement vous remettre da documentation attestant la fin du contrat (certificat de travail...).rnIl peut même le faire au soir du dernier jour de travail.rnL'employeur veut simplement économiser la prime de précarité qui est due sur le seul dernier contrat, je le soupçonne de vouloir en faire l'économie sur la totalité des 8 contrats car souvent son paiement est reporté à la fin des relations.